

Guide du tri

et de la réduction des déchets

2023



place perennant à chaque usage et contrôler sa facture sur le principe de pollueur-payeur.

Pur l'intention de la tarification incitative et en lien avec le volume de production de déchets, la Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle (CCCVR) encourage les usagers à réduire leurs déchets en limitant la quantité de déchets produits en ménageant le tri et en adoptant un mode de consommation responsable. C'est pourquoi, à partir de 2023, chaque bâtiment de son territoire sera équipé d'un guide de tri et de réduction des déchets expliquant dans les toutes dernières pages le mode de tarification de la collecte des déchets à vos adresses.

Il est important d'être à l'écoute de vos besoins et de vos habitudes de consommation pour réduire vos déchets et ainsi contribuer à la préservation de notre environnement.



Qu'est-ce que le SDOMODE ?

Le SDOMODE, Syndicat de Destruction des Déchets de l'Ouest du Département de l'Eure, est un établissement public. Il a pour fonction le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble de son territoire.

Pour mener à bien ses missions, le SDOMODE possède différents sites répartis sur son territoire :



17 déchèteries



3 quais de transfert à Bernay, Pont-Audemer et Malleville-sur-le-Bec qui réceptionnent les déchets des différentes poubelles



1 centre de tri des fibreux (papiers, petits cartons, cartons) à Pont-Audemer



800 points d'apport volontaire



2 plateformes multifières à Martainville et Beaumontel pour le traitement des déchets verts, du bois et des gravats en provenance des déchèteries



Le CETRAVAL, centre d'enfouissement et de valorisation énergétique à Malleville-sur-le-Bec

Chaque année,
120 000

tonnes
de déchets traités

6

intercommunalités
adhérentes

Plus de
170 000

habitants



Par le réemploi et le recyclage, le SDOMODE valorise chaque année jusqu'à 60% des tonnages de déchets collectés sur son territoire !

Rien ne serait possible sans les « bons gestes » des habitants.



Réemploi

Emballis et l'herAction sont les acteurs du Réemploi et de la réinsertion professionnelle avec des espaces de ventes ouverts au public à Pont-Audemer.

Pont-Audemer

Centre de tri

Préparation des papiers et des cartons en vue de leur recyclage.

Pont-Audemer

Manche

SEINE-MARITIME

CALVADOS

Concassage des gravats
Réutilisation en remblais de chemins, pour les travaux publics...
Plateformes de Beaumontel et Martainville

Beuzeville

Martainville

Cornailles

Valorisation énergétique
Le biogaz qui vient de la décomposition des ordures ménagères sert à produire de l'électricité.
Malleville-sur-le-Bec

Drucourt

Broglie

Ressourcerie

La Ressourcerie du SDOMODE basée à Memrevil, valorise l'ensemble des biens réemployés de ses déchèteries, privilégiant sur le reste du territoire, la réutilisation avant le recyclage et la mise au rebut

Memrevil

Trouville la-Haule

Pont-Audemer

St-Georges-du-Vivère

Malleville-sur-le-Bec

Brionne

Bernay

Mesnil-en-Ouche

Bourg-Archaud

Grand-Bourgtheroulde

Amfreville-Saint-Amand

Serquigny

Beaumontel

EURE

Compostage des déchets verts
Valorisation du compost dans les champs, dans les jardins.
Plateformes de Beaumontel et Martainville

Déchèteries réservées aux particuliers

Déchèterie réservée aux professionnels

Déchèteries accueillant les particuliers et les professionnels

ORNE

Rugles

Quais de transfert

3 quais de transfert à Bernay, Pont-Audemer et Malleville-sur-le-Bec qui réceptionnent les déchets des différentes poubelles
Bernay, Pont-Audemer et Malleville-sur-le-Bec

Depuis **2017**,
papiers et cartonnettes
ne vont plus
dans la poubelle jaune !

Mais dans la
colonne BLEUE

POURQUOI ?



Et les gros cartons ?

Ils sont à déposer à la déchèterie
ou dans les conteneurs
spécifiques qui existent dans
certaines communes.

Il est possible également de
les déposer découpés en petits
morceaux dans les colonnes
bleues.



**MEILLEURE
VALORISATION**

**de salissures
de coulures**

de recyclage



**MAINTIEN
DES EMPLOIS**

En conservant l'activité
du centre de tri de Pont-Audemer
ce sont environ 20 emplois
qui ont été sauvés.

Les points d'apport volontaire



COLONNE DE TRI

Tous les emballages en verre

COLONNE DE TRI

Tous les papiers et emballages en carton



Bouteilles, cannettes et bocaux



Journaux, catalogues,
prospectus



Courriers,
enveloppes, livres



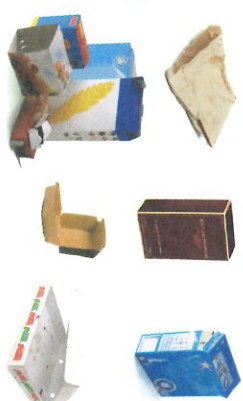
Pots (légumes, confiture, yaourt, épices)



Cahiers, bloc-notes et impressions



Flacons et autres...
(crème de soins, parfum, sirop...)



Tous les emballages en carton



DEEE en
déchèterie



Dans le sac d'ordures ménagères

où
sont situés les points
d'apport volontaire ?

Dans chaque commune, souvent près des mairies, des écoles, des centres commerciaux, ainsi que dans les déchèteries.

La carte de
tous les points d'apport
est disponible sur
le site du SDOMODE :

<https://www.sdomode.fr/carte-des-points-dapport-volontaire/>



Le SDOMODE veille au vidage régulier des colonnes.

Vous pouvez aussi le signaler par mail à logistique@sdomode.fr en précisant la commune, la rue et le type de déchet dans la colonne.

ATTENTION DANGER !

Quand une colonne est pleine, merci de différer votre apport ou de vous orienter vers une autre colonne.
Le verre ou sol est dangereux et les cartons/papiers irrécupérables.

Les déchèteries du SDOMODE

















Rendez-vous sur notre site
internet pour voir les horaires des
déchèteries du SDOMODE,
c'est par ici



<https://www.sdomode.fr/decheteries/>

Quels sont les déchets acceptés dans nos déchèteries ?

| | | | | | | | |
|---|---------------|---|-------------------|---|-------------------------------------|---|--|
|  | REMPLOI |  | PNEUMATIQUES |  | BRANCHAGES** |  | PELOUSE |
|  | DÉCHETS VERTS |  | CARTONS |  | PLÂTRE |  | AMEUBLEMENT |
|  | GRAVATS |  | TEXTILES |  | MÉTAUX |  | DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) |
|  | PILES / ACCUS |  | BATTERIES |  | LAMPES ET NÉONS |  | ENCOMBRANTS ET DI** |
|  | BOIS |  | HUILES DE VIDANGE |  | DDs (déchets diffus spécifiques) |  | PAPIERS |
|  | THUVAS |  | VERRE | | | | |

* Déchets Industriels
** Longueur maximale 1,50 m.

Le container Réemploi vous permet de déposer les objets, meubles ou appareils que vous souhaitez donner pour la Ressourcerie et Emmaüs Pont-Audemer.

* Les anciennes ampoules à filament, ne présentant aucune toxicité, sont à jeter dans la poubelle ordinaire.

Les déchets refusés en déchèteries

- Pneus verts / coupés / déchirés / peints / agricoles / de poids lourd (à retourner vers les garages, concessionnaires, producteurs et importateurs de pneus)
- Les pommes (à composter ou à laisser au pied des pommiers)
- Terre, bauge, torchis mais accepté au CETRAVAL (Malleville-sur-le-Bec) et sur les plateformes multifilières
- Bouteille de gaz (consignée, à retourner vers le vendeur)
- Sacs d'ordures ménagères, et tri sélectif

Le Saviez-vous ?

Les **Textiles** sont à mettre en sac avant de les déposer dans la colonne.

Capsules aluminium : toutes les marques sont acceptées sur l'ensemble des déchèteries.

Filière pneus : Seulement les pneus VL sont acceptés à raison de 4 par an et surtout sans jante.

Tous les sacs fermés dont on ne voit pas le contenu devront être ouverts et vérifiés par le gardien.

Prévenir le Sdomode en cas d'apport supérieur à 4 M³.

La Ressourcerie du SDOMODE

Avec ses 3 espaces, entrepôt, ateliers et boutique, elle permet la récupération, la remise en état et la vente de milliers d'objets issus des dons des particuliers et des professionnels...

La Ressourcerie est chauffée avec une chaudière biomasse qui utilise des sous-produits du bois issus des bennes à bois des déchèteries.

Moins de gaspillage, plus de solidarité et moins de déchets !



| HORAIRES D'OUVERTURE | |
|---|------------------------------|
| du MARDI au VENDREDI | le SAMEDI |
| BOUTIQUE 10h - 12h30 14h - 19h | BOUTIQUE 10h - 19h |
| DÉPÔTS 13h30 - 18h | DÉPÔTS 10h - 18h |
| Fermé les jours fériés | |

1 Dépôt direct à la Ressourcerie du mardi au samedi de 13h30 à 18h

2 Collecte sur RDV
02 79 26 00 71

3 Dépôt dans les conteneurs réemploi des déchèteries



35 bis Route de Rouen, 27300 MENNEVAL



5A Rue des Tanneurs, 27500 Pont-Audemer

Emmaüs Pont-Audemer



Créée en 1966, l'association Emmaüs de Pont-Audemer regroupe environ 62 bénévoles et emploie 5 salariés en CDI et 12 salariés en insertion. Depuis 2016, une convention signée avec le SDOMODE, permet à l'association de récupérer des objets dans les conteneurs réemploi dans certaines de leurs déchèteries.

1 Dépôt direct à l'association du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45, lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h, vendredi de 14h à 16h



2 Collecte sur rendez-vous
02 32 42 53 07

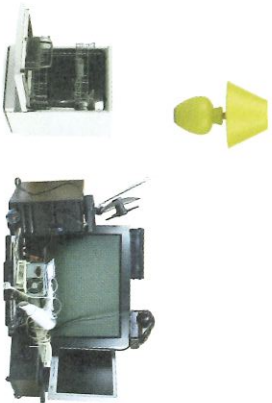
BOUTIQUE
HORAIRES D'OUVERTURE
Mercredi et Samedi
14h à 17h30

Que peut-on donner ?

Jouets, vélos, loisirs



Appareils électriques



Bricolage et jardinage



Vaisselle, livres, bibelots



Mobilier



Textiles



Réduire nos déchets

Pour m'aider, je pense aux 3 R :



Réduire,
en privilégiant le vrac,
les produits locaux et de saison
ou plus simplement en choisissant
les produits sans suremballage

Réutiliser,
en donnant une seconde vie
à un objet et même en détournant
son utilisation de base
(exemple : un vieux tee-shirt
se transforme en lingettes)

Recycler
dans les poubelles domestiques,
les points d'apport volontaire ou
en déchèterie et faire son compost

Quelques gestes

Je limite mes emballages en achetant des grands conditionnements,
des produits concentrés ou des éco-recharges.

Je bois l'eau du robinet et, à l'extérieur, j'utilise une gourde.

Je préfère la vaisselle réutilisable plutôt que jetable pour le bureau,
les pique-niques et les fêtes.

Je me sers de chiffons, d'éponges, de serpillières plutôt que de lingettes
jetables ou d'essuie-tout.

J'oppose un Stop Pub sur ma boîte aux lettres.



Mon guide Écocitoyen

Explications, astuces et recettes...
Tout pour l'écologie citoyenne !



« Que l'on soit sensible ou non aux
problématiques, nous sommes tous
concernés par celle-ci. Certaines actions
du quotidien peuvent être, une fois
rapportées à l'échelle mondiale, bénéfiques
pour l'ensemble de notre territoire.
Ce guide vous dévoile des conseils et
des astuces pour limiter votre empreinte
écologique en adoptant dès à présent un
comportement d'éco-citoyen ! »

Recettes de Marie

Dépoussiérant :

Ingrédients : 100 ml de vinaigre blanc,
100ml d'huile d'olive et 60 à 70 gouttes
d'huile essentielle.

Mélangez le vinaigre blanc,
l'huile d'olive et l'huile
essentielle dans un
pomp. Bien mélanger.

Utilisez une microbre et le produit pour
dépoussiérer votre maison !

Lessive maison :

Ingrédients : 1 litre d'eau, 1 cuillère à
soupe de cristaux de soude,
noir, 20g de savon de Marseille, 20g de savon
ou paillettes, huile essentielle.

Dans une casserole versez
l'eau, les cristaux de soude,
le savon noir et le savon de
Marseille. Portez à ébullition.
Une fois tiède, versez dans
une bouteille en verre ou
un ancien bidon de lessive puis ajoutez
quelques gouttes d'huile essentielle.
Bien secouer avant utilisation.

En flashant ce code :



Il est possible d'utiliser
cette recette pour une
machine à café ou une
bouteille en rinçant 2 à 3
fois.

Il est possible d'utiliser
cette recette pour une
machine à café ou une
bouteille en rinçant 2 à 3
fois.



Bon à savoir : Les huiles essentielles

Assainir l'atmosphère : Pampleousses, Orange douce, Ylang Ylang,
Anti-bactérienne : Tea-tree, Lavandin, Pin sylvestre,
Purifie le linge : Lavandin, Romarin, Menthe.

Il est préférable de demander l'avis d'un médecin ou un professionnel de santé avant utilisation.
Il est conseillé de faire un test d'allergie sur le pli du coude 24h avant l'utilisation. L'usage des huiles
essentielles est formellement déconseillé pour les femmes enceintes et allaitantes. Ne pas utiliser les huiles essentielles d'orange douce sur les enfants.

Les restes alimentaires

Les déchets alimentaires représentent **30%** du poids de notre poubelle.

Les restes alimentaires sont **naturellement biodégradables**.

Ils sont composés des déchets alimentaires (restes de repas, épluchures de légumes, pain..) et des déchets de jardin (pelouse, taille de haie ou d'arbuste..).

Ces ressources peuvent être réutilisés pour **fabriquer du compost** ou du **biogaz** en alimentant des méthaniseurs. Faisons en sorte de ne pas les gaspiller, rendons à la terre toute la richesse qu'elle nous a donnée et allégeons ainsi notre poubelle d'ordures ménagères !



Pour plus d'informations
voir le guide du compostage



Le composteur : une première solution Mais que peut-on y mettre ?



Eviter les restes de viande,
poisson ou fromage,
qui pourraient attirer les
nuisibles.



A ne pas mettre dans le composteur

Les herbes montées en graine, les plantes porteuses de maladies, les litières minérales d'animaux, la poussière de maison car elle contient trop de matières synthétiques.



Nos conseils :

- 1) Atterner déchets humides (épluchures, restes de repas, fleurs fanées) et déchets secs (branchages, tailles de haie, copeaux)
- 2) Remuer au moins 1 fois/mois pour oxygéner.
- 3) Arroser si nécessaire pour maintenir le compost humide.
- 4) Recouvrir à chaque apport pour éviter les odeurs.

Nouveau service

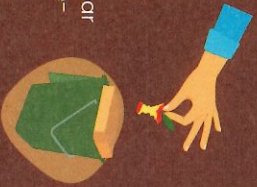
Depuis 2023, les communes ont transmis la compétence collecte et traitement des restes alimentaires au SDOMODE.

À l'horizon 2024/2025, toutes les communes seront équipées de solution afin que les habitants puissent trier les restes alimentaires près de chez eux.

En effet, dans le cadre d'une obligation nationale, le SDOMODE souhaite mettre à disposition des colonnes spécifiques pour collecter ces ressources.

Ces nouveaux containers seront placés sur les points d'apport volontaire déjà existants. Une collecte toutes les semaines sera programmée.

1 J'installe mon bioseu dans la cuisine avec le sac kraft à l'intérieur. (Ils me seront fournis par le SDOMODE prochainement)



2 Je jette mon sac kraft rempli de mes restes alimentaires dans une colonne dédiée à ces déchets.



3 La colonne est vidée et nettoyée régulièrement par un agent du SDOMODE.



4 Arrivés au CETRAVAL, mes restes alimentaires sont triés par une machine et réduits en pulpe.



5 La pulpe va intégrer un méthaniseur, afin de produire du biogaz et des apports pour le sol.



À DÉPOSER DANS LA COLONNE



FRUITS ET LÉGUMES
ABIMÉS



RESTES
DE REPAS



ÉPLUCHURES
DE FRUITS ET DE LÉGUMES



FROMAGES



COQUILLES
D'OURS



RESTES DE POISSONS
ET DE VIANDES



PAIN



THÉ & CAFÉ



ALIMENT PÉRIMÉ
SANS EMBALLAGE



PETIT OS

À NE PAS DÉPOSER DANS LA COLONNE



COQUILLAGES



DÉCHETS
VERTS



MOUCHOIRS



COUCHES



LIQUIDES



FEUILLES MORTES



GROS OS



CIGARETTES

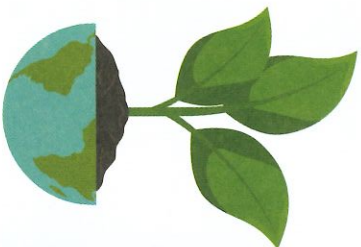
Le SDOMODE proposera également ce service aux cantines scolaires, aux établissements de soins ainsi qu'aux restaurants et moyennes/grandes surfaces

Pour vous engager dans cette démarche et réduire de **30%** votre poubelle, le SDOMODE vous propose de vous fournir gratuitement un bioseu, des sacs en papier et un guide d'utilisation. Vous trouverez ce matériel progressivement dans toutes les déchèteries, mairies ou communautés de communes.

Tout savoir sur la Tarification incitative

La **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)** est un système de tarification qui encourage les personnes à réduire la quantité de déchets qu'elles produisent en les facturant en fonction de la quantité de déchets qu'elles génèrent.

Elle est liée à la COP21 et à la loi Grenelle de l'environnement, car elle contribue à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à protéger l'environnement en encourageant la réduction des déchets, la récupération et le recyclage des matières.



Comment la tarification incitative sera-t-elle composée ?

Une part fixe : La TEOM

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est déjà payée par chaque foyer pour financer les services de collecte, de transport et de traitement des déchets ménagers. Elle est calculée à partir de la valeur locative du logement, qui est déterminée par l'Etat.

Elle est facturée aux propriétaires ou aux locataires des immeubles résidentiels ou commerciaux.

L'objectif :

En plus du fait d'inciter à **bien trier** ses déchets et de les réduire, le but est d'inciter à **ne plus sortir et faire collecter une poubelle à moitié vide**, dans laquelle il n'y aurait qu'un sac mais ainsi de ne faire lever son bac qu'une fois sur deux ou même sur trois.



Bon à savoir : un bac non-pucé sera refusé à la collecte



Une part variable : INCITATIVE

La CCPAVR a décidé d'évoluer vers une tarification incitative car elle est basée sur le principe du « pollueur-payeur » : plus une personne produit de déchets, plus elle paie.

La part variable prendra en compte le nombre de levées de bacs pour une année dans chaque logement grâce à la puce qui se situe sur chaque bac. Le calcul se fera sur le nombre de levées et non sur le poids.

En somme, la TEOMI est un système de tarification qui vise à inciter les personnes à réduire leur impact environnemental et à réduire les coûts liés à la gestion des déchets.

Foire aux Questions



1 / La tarification incitative est une taxe supplémentaire

NON. La Communauté de Communes Port-Audemer Val de Risle a fait le choix de passer à la TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative). Cette taxe viendra remplacer la taxe actuelle TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères). Les premières mesures (comptabilisation du nombre de levées) seront faites en 2024, pour une première facturation en 2025.

2 / Si je ne sois pas ma poubelle toutes les semaines, elle va sentir mauvais



NON. En parallèle de la mise en place de la tarification incitative, le SDOMODE va mettre en place, à compter de 2024, la collecte des biodéchets en points d'apport volontaire. Ce sont ces biodéchets (= déchets fermentescibles) qui font que notre poubelle sent mauvais. De ce fait, s'ils sont enlevés de la poubelle, les ordures ménagères pourront être soit compostés, soit déposés en point d'apport volontaire. La poubelle ne sentira plus mauvais d'une part, et son contenu sera diminué.



3 / Avec la tarification incitative, je vais payer plus cher

OUI et NON. Si je ne trie pas mes déchets, je vais effectivement payer plus cher car je devrai sortir ma poubelle chaque semaine. En revanche, si je fais le tri correctement, que je composte les déchets qui peuvent l'être, et que je dépose mes biodéchets en point d'apport volontaire, ma poubelle d'ordures ménagères sera allégée ; ainsi je pourrai la sortir moins souvent et ainsi maîtriser ma facture.

4 / Le bac / sac jaune (déchets recyclables) sera-t-il aussi facturé à la levée ?



NON. Son ramassage est inclus dans le service au titre de la part fixe. Je peux présenter autant de sacs à la collecte que je le souhaite. Il peut être tentant d'y glisser des déchets non recyclables pour échapper au système de tarification incitative et minimiser la facture associée : les équipes de ramassage redoubleront de vigilance pour en contrôler la qualité. Toute erreur de tri manifeste sera sanctionnée par le non ramassage de mon sac/bac.

5 / J'ai une résidence secondaire sur la CCPAVR et j'apporte mes déchets à ma résidence principale sur un autre territoire, serai-je facturé ?

OUI. La TEOMI s'applique à tous les usagers du service public. La part fixe couvre les dépenses liées à la gestion des déchèteries, des colonnes à verre, papier et cartonnette... services que j'utilise lorsque je suis présent sur le territoire de la CCPAVR.



Attention aux démarchages frauduleux

SOYEZ VIGILANTS ! La Communauté de Communes Port-Audemer Val de Risle a bien missionné des enquêteurs dans le cadre de cette mise en place de la tarification incitative, lors de cette enquête, seules des informations sont collectées et aucun paiement ne vous sera demandé, que ce soit pour l'enquête (collecte des informations) ou pour le changement de poubelle (le savoir que le changement de poubelle ne se fait pas le jour de l'enquête).

Calendrier prévisionnel de mise en place de La TEOMI de votre communauté de communes liée au SDOMODE

La mise en place de La TEOMI en deux étapes :

1ère année : phase de test avec facturation à blanc (=vous serez informé de ce que vous auriez dû payer si la tarification était mise en place)

2ème année : mise en place effective

Il s'agit d'un calendrier prévisionnel



2024 facturation à blanc
2025 mise en place effective

Contacts :



Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle
02 32 41 50 40 (service Environnement)
www.ville-pont-audemer.fr



SDOMODE
(Syndicat de Destruction Des Ordures Ménagères De l'Ouest du
Département de l'Eure)
Parc d'activités de la Semaille
348 rue de la Semaille - 27300 BERNAY
02 32 43 14 75 - contact@sdomode.fr - www.sdomode.fr



Emmaüs Pont-Audemer
5A Rue des Tanneurs, 27500 Pont-Audemer
02 32 42 53 07



Iter'Action
ZAC la Ferme des Places
762 rue de Gaillon - 27500 Pont-Audemer
02 32 41 79 83

Pour en savoir plus sur le tri et le recyclage

Emballages ménagers et papiers graphiques
www.citeo.com

Appareils électriques, électroniques et ampoules
www.ecologic-france.com

Nous remercions nos partenaires techniques

L'ADEME
www.ademe.fr

La Région Normandie
www.normandie.fr

